



Monsieur l'Administrateur Général  
des Finances Publiques  
du TARN et GARONNE  
M POUX Jean Michel

Montauban le 07 décembre 2020

Nous apprenons par les agents du SIP de Montauban, qu'il a été entériné lors du CTL du 3/12/2020 convoqué en deuxième instance, une expérimentation de la réorganisation de ce service.

D'après les informations obtenues, il s'agirait de la création d'un pôle foncier, d'un pôle assiette avec deux secteurs au lieu de trois et d'un pôle recouvrement.

Il nous semble qu'une telle réorganisation, expérimentation fut-elle, doit être inscrite à l'ordre du jour d'un CTL en application des articles 34 et 37 du décret du 15 février 2011 et RI article 2. Ce point de l'ordre du jour doit être accompagné de documents de travail. Or visiblement, elle fut abordée comme une simple « question diverse ».

Le CTL n'est pas une chambre d'enregistrement de réformes déjà ficelées.

Cela montre une fois encore le peu de considération accordée au dialogue social et le peu de respect accordé aux organisations syndicales. Ainsi les agents n'ont pu être concertés par les organisations syndicales pour connaître leurs interrogations et leurs avis. Mais visiblement cela importe peu.

Malgré vos semblants d'explications, vous appliquez sans questionnement aucun, la ligne de conduite d'un gouvernement méprisant des instances paritaires et du dialogue social.

Nous vous demandons donc que cette expérimentation figure à l'ordre du jour d'un prochain CTL et que les données statistiques sur cette réorganisation nous soient communiquées afin que nous puissions assurer notre rôle d'organisation syndicale.

Il s'agit :

- \* du nombre de déclarations foncières bâties et non bâties traitées,
- \* du nombre d'EDD,
- \* du nombre d'anomalies BNDP,
- \* du nombre d'anomalies Majic (liste l1bnb et autres),
- \* du nombre et la charge agent que représentent les CCID,
- \* du nombre de contentieux d'évaluation et d'attribution,
- \* du nombre d'articles IR et de TH,
- \* du nombre de contentieux IR/TH,
- \* le nombre de défaillants IR,
- \* du nombre de e-contacts traités,
- \* le nombre de réception d'accueil physique,
- \* les effectifs en agents affectés au SIP.

**Les élus de la CGTFIP et de SOLIDAIRES du Tarn et Garonne.**